



# PERTE DE CHANCE DE LOUER UN APPARTEMENT SUITE A DEGATS DES EAUX

Par **KIWIFLA**, le **20/08/2024 à 10:07**

Suite a un degats des eaux dont j'ai été victime, mon appartement loué en air bnb n'a pas pu être loué pendant une dizaine de jours .

J'ai pu justifier qu'il était loué avant, qu'il a été reloué après cette période et apporté les justificatifs d'annulation.

Mon assureur refuse d'exercer le recours envers le responsable évoquant dixit

Par ailleurs, le recours pour une perte de chance ne peut aboutir sur un chiffrage d'une base d'un logement inoccupé ou de réservations annulées.

Qu'en pensez vous?

suis en droit de demander l'application du recours?( sachant que l'assureur des 2 logements est le même assureur )

Bien cdt

**Modération : merci de respecter les règles de courtoisie**

Par **Pierrepaulejean**, le **20/08/2024 à 10:46**

BONJOUR ????

Par **youris**, le **20/08/2024 à 14:04**

bonjour,

si votre assureur refuse d'exercer, en application de votre contrat, une action contre le responsable du dégâts des eaux, vous pouvez le faire vous même, sans recourir à votre assureur.

voire contrat d'assuranc habitation prévoyait-il la location saisonnière de courte durée type airbnb ?

salutations

Par **Chaber**, le **20/08/2024** à **15:09**

Bonjour

Lors de la survenance du sinistre le logement était-il vacant?